Marie Moret à Caroline de Barrau de Muratel, 23 décembre 1886

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (2)
Collation2 p. (413r, 414v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Caroline de Barrau de Muratel, 23 décembre 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44586

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction23 décembre 1886
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireBarrau de Muratel, Caroline de (1828-1888)
Lieu de destination10, avenue de Tourville, Paris

Description

RésuméMarie Moret désire comme sa correspondante l'élection de Pauline Kergomard au Conseil supérieur de l'Instruction publique mais les écoles du Familistère étant libres, leurs maîtres et maîtresses ne participent pas à ces élections.

Mots-clés

Éducation, Élections
Personnes citées

- Dallet, Émilie (1843-1920)
- Kergomard, Pauline (1838-1925)

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 26/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44586?context=pdf

Guise Familistère
23 décembre 1886

Madame

J'ai lu avec le plus vif intérêt votre lettre du 21 et désire comme vous l'élection de Mad. Bergomard au Conseil supérieur de l'Instruction publique. Mais j'ai le regret de vous dire que nous ne pouvons à peu près rien faire ici en faveur de cette candidature.

Les écoles du Familistère sont une institution libre, conformément à la loi, notre personnel enseignant n'a à prendre part, même aux élections du Conseil départemental, que pour la nomination du délégué chargé du contrôle. Aucun de nos maîtres, aucune de nos maîtresses, n'est appelé à prendre part aux élections du Conseil supérieur.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués

Marie Godin

Madame Caroline de Barrau.

PS. Je ne m'appelle pas

Amélie. J'ai une sœur : Mademoiselle Dallet qui s'appelle Emilie et prend part officieusement ici à la direction de l'enseignement. Comme vous, elle souhaite ardemment l'élection de Madame Ketgomard au Conseil supérieur et, comme moi elle regrette son impuissance à cet égard.

FIF